# *Politique qualité, santé, sécurité et environnement*

Notre système de management QHSE prend en compte l'ensemble des exigences des parties intéressées de l'entreprise. APEM s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires applicables à l'ensemble de ses activités.

La satisfaction du client est au cœur de notre approche, et nous nous efforçons de toujours fournir des produits et des services de la plus haute qualité aux marchés mondiaux.

Cette politique découle des orientations stratégiques du groupe.

Le déploiement de cette politique dans l'entreprise se matérialise par un plan de progrès défini en début d'année et articulé autour des différents processus de notre système de management QHSE.

La direction d'APEM s'engage à mettre en place les moyens humains, financiers, organisationnels et techniques pour :

- **Maîtriser la qualité des produits**
  - Avec des processus de résolution de problèmes approfondis et un processus de gestion du changement rigoureux.
- **Respecter les délais de livraison**
  - Avec une meilleure anticipation de la demande et un alignement de l'approvisionnement des matières et des capacités de production avec cette demande.
- **Améliorer l'innovation des produits afin de répondre aux besoins des clients**
  - Améliorer la gestion des projets pour réduire les délais de commercialisation.
- **Minimiser les risques environnementaux**
  - En mettant en place un plan d'économie d'énergie et chaque fois que possible un plan de recyclage du plastique.
- **Garantir la santé, le bien-être et la sécurité du personnel**
  - En traitant systématiquement par des analyses de cause 8D tous les accidents avec arrêt de travail, et en déployant l'approche "Vision zéro".
- **Développer et améliorer les ressources humaines**
  - Renforcer les compétences et mettre l'accent sur la polyvalence et la formation.
- **Améliorer la rentabilité**
  - Focaliser sur la recherche de nouvelles opportunités. Insister sur le programme de réduction des couts.
- **Intégrer dans nos pratiques la prise en compte des exigences de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)**
  - En démarrant un projet en 2024 pour intégrer dans l'ensemble de nos activités concernées les exigences de la directive CSRD et la vision RSE de IDEC.

Je m'engage à promouvoir cette politique de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement, à assumer la responsabilité de l'efficacité de notre système de gestion intégré et à prendre, avec le comité de direction, les décisions nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.

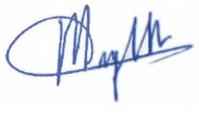

Janvier 2024

Marc ENJALBERT, PDG